

SOCIÉTÉ DES MINES DE CHO-DON Création de la Tourakom

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tourakom.pdf

Société, 1923.

CHRONIQUE DES MINES Mines de zinc et plomb de Cho-Don (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 mars 1924)

Les mines de zinc de Cho-Don sont situées dans la province de Backan à environ 15 kilomètres au sud-sud-est du centre d'exploitation de Cho-Diên. Elles comprennent 8 concessions minières d'une superficie totale de 3.706 hectares actuellement inexploitées. Ces concessions sont la propriété de la Société d'exploration en Indochine, désignée par abréviation sous le nom de Tourakom ; cette société a été fondée par M. [Joseph] Faure, administrateur délégué des mines de zinc et plomb et du Kanguet (Tunisie).

Deux mines du groupe de Cho-Don, Séverin et Saint-Antoine, ont donné lieu à d'importantes recherches pendant les trois ou quatre années précédant la guerre. Ces recherches ont démontré l'existence de nombreux points minéralisés principalement en calamine. Une autre mine du groupe, Marianne, renferme des vestiges d'une vieille exploitation chinoise qui se signale par de nombreux petits puits et par des amas de scories.

Une société a été fondée l'an dernier à Paris par la Tourakom et par M. [Albert] Bordeaux ¹ pour l'exploitation du groupe de Cho-Don. M. Bordeaux vient d'arriver sur place avec M. Sabatier, l'ingénieur qui dirigea les recherches avant 1914. Nous souhaitons bons succès aux promoteurs de cette affaire qui, nous l'espérons, contribuera sous peu à augmenter l'extraction des minerais de zinc au Tonkin.

CHRONIQUE DES MINES Qu'attendent les Compagnies minières françaises pour prendre pied en Indochine ? (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 septembre 1924)

En parcourant des journaux techniques ou financiers, il nous est arrivé plusieurs fois de voir, dans les comptes rendus des assemblées générales de nos grandes compagnies minières, des phrases du genre de celle-ci. « Devant l'épuisement progressif de nos vieux gisements miniers, notre compagnie recherche de nouvelles mines. » C'est le cas,

¹ Albert Bordeaux (1865-1937) : on le retrouve notamment en Guyane (1909), aux Mines d'Andavakoera (Madagascar)(1910), à la Mine d'or de Pac-Lan (Tonkin) et aux Étains de l'Indochine. À distinguer de son frère, Jules Bordeaux (1875-1939), officier d'artillerie, puis administrateur des Charbonnages d'Along et Dong-Dang et autres filiales indochinoises du groupe Fommervault.

La fratrie des Bordeaux comprenait en outre Paul (général), Henry (romancier, académicien français), Valentine (sœur de la Charité morte en Chine), Marthe (épouse Ponet, romancière) et Louis (avocat).

en particulier, de Peñarroya et du Laurium pour le plomb et de la Lucette pour l'antimoine.

À ces compagnies nous pouvons dire sans hésitation : venez en Indochine, au Tonkin surtout, et cherchez. Vous y trouverez des gisements de plomb argentifère, de zinc, de cuivre et d'antimoine. Les gisements signalés et connus n'ont été que très peu prospectés par des gens n'ayant ni les moyens, ni les connaissances nécessaires pour le faire dans de bonnes conditions ; c'est la raison pour laquelle notre richesse minière est si ignorée. Les grandes compagnies dont il est question possèdent au contraire les capitaux et les hommes nécessaires, et si, parmi les nombreux gisements connus, tous ne sont peut-être pas exploitables industriellement, il est hors de doute pour beaucoup d'entre eux qu'ils présentent tous les caractères des gisements qui ont fait la fortune d'autres contrées mieux explorées. [...]

La même remarque s'impose pour les mines de zinc de Cho-Diên, de Trang-Da et de Lang-Hit. Mais en dehors de ces mines métalliques en exploitation, il en est de nombreuses à explorer, et c'est là qu'est l'avenir minier de la Colonie.

Mines de zinc de Cho-Don
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 septembre 1924)

Le rapport du conseil d'administration de la Société des mines de Sidi-bou-douane [*sic* : *aouane*](mine de plomb tunisienne) signale que cette société vient de prendre une participation dans une mine de zinc indochinoise en cours d'études. Nous avons tout lieu de croire que c'est de la mine de Cho-Don qu'il s'agit.

M. A[ilbert] Bordeaux, l'ingénieur-conseil de cette mine, était, avant son retour en France il y a quelques mois, très optimiste sur le gisement de Cho-Don où l'on aurait déjà un important tonnage de calamine en vue.

Filiale des Mines de La Lucette
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_de_La_Lucette.pdf
et des mines de Sidi-Bou-Aouane
entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sidi-Bou-Aouane_pb.pdf

Henri René Jules PORTIER, président

Né le 28 décembre 1865 à Anzin (Nord).

Fils de Nazaire François *Gabriel* Portier (1830-1890), ingénieur, agent général des mines de houille de Courrières (Pas-de-Calais), et de Aline Charlotte Boca, de Valenciennes, d'une famille également impliquée dans les mines de Courrières.

Frère de Paul Portier (1863), directeur des Mines de Crespin-Nord, ingénieur aux Mines de Lens, commissaire de surveillance des Mines de Courrières.

Neveu de Pauline Portier (épouse du romancier Jules Sandeau).

Marié à Marie-Anne-Bonnel (1874-1959). d'où :

— Gabriel (1895-1962), qui succéda à son père aux mines de Courrières et de la Lucette et fut également administrateur des Mines de zinc du Guergour.

— et Anne-Marie (1897-1985), épouse de Paul Dillemann, ingénieur ECP, décédé en 1936.

Ingénieur ECP, 1888. Ingénieur, puis ingénieur divisionnaire (jusqu'en avril 1905), représentant à Paris, secrétaire, administrateur et enfin président (1933) des Mines de Courrières.

Administrateur de la Banque Piérard, de Valenciennes (gros actionnaire des Mines de Courrières), absorbée en 1937 par la BNCL.

Administrateur des Mines de Douchy (1909) et de leur maison mère, Senelle-Maubeuge.

de la Société minière de prospections et de recherches (1909)

et de la Société financière de mines (1911).

Président des Charbonnages d'Auvergne à Singes (Corrèze).

Administrateur des Matériaux de construction de la Loïse (fondés en 1919 par les Mines de Nœux),

de la Cie française de matériel de mines et de travaux publics,

du Comité central des houillères de France

de l'Union des mines (1923), de la Société fermière des mines fiscales de l'État polonais en Haute-Silésie et des Houillères de Sarre-et-Moselle

Administrateur des Produits chimiques Courrières-Kuhlmann (1927)

Ingénieur-administrateur des Mines de la Lucette (antimoine en Mayenne) (1902), puis président (1904) de la S.N. des mines de la Lucette et filiales :

Mines du Colombier (Puy-de-Dôme),

Mines d'Aïn-Kerma (Algérie),

Mines de Chodon (Tonkin).

Les *Documents politiques* de juin 1930 le donne en outre comme administrateur du Wharf de Tamatave mais il pourrait s'agir d'un homonyme qui fut commissaire aux comptes du CCF et administrateur de la Cie (puis Banque) de l'océan Indien, et antérieurement de la Société commerciale et industrielle pour la France et l'étranger (holding de valeurs russes) (1902).

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1911 (min. Comm.) : président des Mines de la Lucette.

Officier de la Légion d'honneur du 30 janvier 1937 (min. TP) : président de la Cie des mines de Courrières.

Décédé le 5 mai 1942 à Paris (16^e).

Charles Auguste BAULT,
directeur à Cho-don (1^{er} jan. 1925-1^{er} nov. 1930)

Né le 10 déc. 1880 à Neuville-de-Poitou (Vienne).
Fils de Chéri René Bault, cultivateur, et de Julie Servant.
Marié à Royan le 23 janvier 1919 avec Anne-Marie Berjon.

École nationale supérieure des mines de Paris (1^{er} oct. 1902-1^{er} août 1905).
Chef du service des mines de la Côte-d'Ivoire (1^{er} sept. 1905-1^{er} sept. 1907).
Ingénieur des travaux du fond aux mines de charbon d'Azincourt de la société Denain-Anzin (15 déc. 1907-20 janvier 1910).

Directeur des mines de manganèse de la vallée du Tchozok (Caucase)(1^{er} jan. 1910-15 juillet 1912).

Aux mines de cuivre de Corocoro (Bolivie) : ingénieur principal (1^{er} août 1913-2 août 1914), puis directeur général (10 avril 1919-1^{er} mai 1920).

Directeur des mines de la Société des Anthracites du Tonkin à Maoké (1^{er} oct. 1920-1^{er} oct. 1923).

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Anthracites_du_Tonkin.pdf

Directeur des mines de Chodon (1^{er} jan. 1925-1^{er} nov. 1930).

Chef d'arrondissement minéralogique et industriel du Sud au service des mines de l'Indochine (24 nov. 1930-24 mai 1932) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Service_mines_Indochine.pdf

Inspecteur général du Crédit colonial en Indochine (1^{er} janvier 1936-1^{er} août 1946).

Chef de bureau au service des avances pour dommages de guerre.

Chevalier de la Couronne d'Italie (sept. 1918) : six mois de campagne en Italie.

Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1935 (min. Guerre) : ancien capitaine d'artillerie coloniale.

Officier de la Légion d'honneur du 2 août 1949 (min. FOM) : ingénieur civil des Mines.

Décédé le 10 août 1953 à Royan (Charente-Maritime).

Informations minières
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 mars 1925)

M. Baud [Charles Bault], ex-directeur de la Société des Anthracites du Tonkin, a été nommé directeur des mines de zinc de Cho-don.



Collection privée

SOCIÉTÉ DES MINES DE CHO-DON
Société anonyme

Capital social : 8.200.000 fr.
divisé en 82.000 actions de 100 fr. chacune

Droits de timbre acquittés par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 21 octobre 1925

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur ou par délégation (à gauche) : François Germié² ?
Un administrateur (à droite) : Henri Portier.
Paris, le 1^{er} octobre 1925
Charles Skipper & East, 3, r. St-Georges, Paris

² François Germié : commissaire aux comptes des Mines de cuivre de Naltagua (Chili).



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf
SOCIÉTÉ DES MINES DE CHO-DON
Société anonyme

Capital social : 8.200.000 fr.
divisé en 82.000 actions de 100 fr. chacune

Droits de timbre acquittés par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 21 octobre 1925

Siège social à Paris
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
Il est créé par l'article 41 des statuts 15.000 parts bénéficiaires régies par les dits statuts. Elles ont droit aux avantages stipulés aux articles 38 et 44, et leurs propriétaires font de droit partie de l'association des porteurs de parts bénéficiaires, conformément à l'article 42
Un administrateur ou par délégation (à gauche) : François Germié ?
Un administrateur (à droite) : Henri Portier.
Paris, le 1^{er} octobre 1925
Charles Skipper & East, 3, r. St-Georges, Paris

Mines de zinc de Cho-don
(*La Revue coloniale* (mensuelle), mai 1925)

Une nouvelle société, au capital de 8.200.000 francs, vient de se former en vue de l'exploitation d'importants gisements de zinc situés dans la région de Cho-don.

L'intérêt qui s'attache à l'exploitation de gisements de zinc est de plus en plus considérable du fait que les gisements de calamine actuellement existants sont presque complètement épuisés et les réserves de minerais en diminution considérable. Les exploitations, dans les pays où les minerais de zinc avaient été reconnus jusqu'ici, tels que la Grèce, la Sardaigne, l'Espagne, la Tunisie et l'Algérie, diminuent de jour en jour.

Le Tonkin dispose de réserves de minerais de zinc considérables, dont une faible partie seulement a été exploitée jusqu'ici, mais les perspectives d'avenir sont telles qu'une société exploitant d'autres gisements vient d'achever la construction, à Quang-Yên, d'une usine capable de fournir 6.000 tonnes de zinc pur par an et susceptible d'agrandissement.

Faute de moyens de transport, les minerais de la région de Cho-don, reconnus depuis plusieurs années, n'avaient pas encore été exploités, bien que les prospections aient révélé des couches fort importantes et une teneur en zinc tout à fait remarquable.

Une nouvelle étude, entreprise en 1924, a abouti aux conclusions suivantes :

Le gisement se compose de trois groupes d'inégale importance :

— celui du centre, d'une étendue de 1.500 mètres, se présente sous la forme d'une suite de fractures en zig-zag, avec une importance minéralisée d'un à plusieurs mètres, répartie sur une profondeur allant au moins jusqu'à 30 mètres. Les teneurs en zinc, de l'ordre de 45 % en moyenne, sont variables ; il y aura donc lieu d'établir, suivant le cas, plusieurs catégories. Le tonnage reconnu dans cette région s'élève au moins à 150.000 tonnes, sans préjudice de nouvelles découvertes qui ne manqueront pas de se révéler au cours de prospections futures.

— le groupe ouest, moins important, contient encore cependant 30.000 tonnes environ, mais est composé surtout de silicate de zinc.

— le groupe est, à peu près semblable, est constitué surtout en calamine.

C'est donc un gisement d'environ 200.000 tonnes reconnues que la Société nouvelle se propose d'exploiter.

La grosse difficulté de la mise en valeur de ce gisement réside surtout dans les moyens de transport précaires dont elle dispose.

En l'absence de route ou de voie navigable, la seule solution consiste à établir une voie ferrée allant rejoindre le chemin de fer de la Société « Minerais et métaux », qui, exploitant les gisements de Chodien, est tenue de transporter des minerais étrangers. La dépense est assez considérable, mais l'avenir du gisement est tel que la société qui vient de se former n'a pas hésité à entreprendre la construction d'une voie de 60 sur une longueur de 20 à 25 kilomètres.

L'établissement de cette voie permettra d'entreprendre immédiatement l'exploitation du gisement, et on envisage, pour les premières années, une production annuelle de 6.000 tonnes.

TRAITEMENT DES MINERAIS

Les minerais sont simplement calcinés à la mine, puis exportés en sacs. Ils seront ainsi transportés jusqu'à Haïphong, d'où ils seront expédiés soit au Japon, soit aux États-Unis, soit en Europe, soit encore aux usines de distillation de Quang-Yên.

L'étude des prix de revient démontre qu'avec un rendement annuel de 5.000 à 6.000 tonnes, les bénéfices escomptables sont déjà suffisants et s'accroîtront très rapidement avec l'augmentation du tonnage, qui sera fonction de la réalisation du programme d'évacuation des produits, actuellement en cours.

QUELQUES INDICATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DES MINES DE CHO-DON

Son capital est de 8.200.000 francs, en actions de 100 francs, intégralement versés, dont 1.200.000 d'actions d'apport. Il a été créé, d'autre part, 15.000 parts de fondateur, sans valeur nominale, ayant droit à 35 % des super-dividendes.

Le conseil d'administration est constitué comme suit :

Président : M. [Henri] Portier, président du conseil de la Société des mines de la Lucette ;

Administrateur délégué : M. de Chalonge³ ;

Administrateurs : MM. [Marcel] Biver [1863-1931], administrateur de la Lucette [+ Sidi-Bou-Aouane (Tunisie)] ; Girot⁴, administrateur des Charbonnages du Tonkin ; Luc⁵, administrateur des Charbonnages du Tonkin ; Vigne⁶, administrateur délégué de l'Union commerciale africaine et indochinoise ; [Pierre] Guesde, ancien gouverneur des colonies [retraite en 1923⁷] ; de Chézy, administrateur des Mines de zinc de Sidi Bou Aouane* [Tunisie].

La participation des mines de la Lucette dans cette affaire est un gage des plus sérieux, tant au point de vue de l'administration de l'affaire que de son avenir financier, et il semble que cette société soit appelée à un avenir des plus brillants.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de la marche de cette très intéressante affaire.

Société des mines de Cho-Don
(*La Journée industrielle*, 29 septembre 1925)

Sous cette dénomination vient d'être formée une société anonyme ayant pour objet la recherche, l'obtention et l'exploitation de toutes richesses minérales, en tous pays, et notamment en Indo-Chine ; le traitement et la transformation par tous procédés, de tous minerais, provenant ou non de terrains appartenant à la société, ainsi que l'achat et la vente de tous autres minerais ; l'acquisition, la location et la vente de tous terrains, la construction de tous immeubles et l'exploitation de toutes usines pouvant se rattacher à l'objet social.

Le siège est à Paris, 4, rue de Rome.

Le capital est de 8.200.000 fr., en actions de 100 fr., sur lesquelles 12.000 rémunèrent divers apports. Il a été créé, en outre, 15.000 parts bénéficiaires. Sur les

³ René de Chalonge (1879-1929) : ingénieur délégué des Mines de La Lucette. Gendre de Raymond Thillaye du Boulay, administrateur des dites Mines de la Lucette, de la Sté franco-néerlandaise de culture à Java, de la Société des Graphites et de l'Ankaratra à Madagascar, etc.

⁴ Henri Girot : fils de Charles Girot, banquier. Marié à Louise Urruty, fille de François Urruty (de l'Auxiliaire des mines, puis de Minerais et métaux, qu'il représenta dans une foultitude de sociétés). Administrateur des Charbonnages du Tonkin (après son père et avant son fils Henri), de la Compagnie générale franco-hébridaise et de la Cie coloniale de Vaté. Il faisait souvent équipe avec Albert Luc.

⁵ Albert Luc, de la Banque A. Luc & Cie qui avait assuré la francisation des Charbonnages du Tonkin en 1895 :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_A._Luc_&_Cie.pdf

⁶ Joseph Vigne (1862-1942) : ancien directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar devenu en 1908 administrateur-directeur de l'Union commerciale indochinoise. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Union_comm._I.C.pdf

⁷ Pierre Guesde (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés. Il débute sa carrière dans les affaires par plusieurs entreprises du groupe Esrier-Vigne : Banque française du Maroc, Est-Asiatique française, Cie asiatique et africaine. On retrouvera d'ailleurs son gendre, André Widhoff, à la Cie asiatique et africaine.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pierre_Guesde_1870-1955.pdf

actions d'apport, 4.500 ont été attribuées à la Société d'exploration en Indo-Chine, Tourakom, à Paris, 64, rue de Miromesnil, qui reçoit, en sus, 6.016 parts bénéficiaires. Les 7.500 actions d'apport restantes ont été allouées conjointement à la Société nouvelle des mines de la Lucette, à Paris, 4, rue de Rome, et à la Société des mines de Sidi Bun Aouane, à Paris, 18, rue de Bourgogne, qui reçoivent 9.984 parts bénéficiaires.

Les premiers administrateurs sont : MM. Marcel-Paul Biver, ingénieur, à Paris, avenue de Wagram, 137 ; Gonzague de Bellescize⁸, ingénieur, à Paris, rue de Berri, 14 ; René-Honoré-Auguste de Chalonge, ingénieur, à Paris, rue de l'Université, 107 ; Jacques Faure, ingénieur, à Paris, avenue Victor-Hugo, 199 ; Henri Girot, à Paris, avenue Mozart, 32 ; Pierre Guesde, gouverneur honoraire des colonies, à Paris, avenue Mozart, 88 bis ; Albert Luc, banquier, à Paris, rue Chauchat, 4 ; Henri-René-Jules Portier, ingénieur, à Paris, avenue Henri-Martin, 96, et Joseph Vigne, négociant, en représentation de la société anonyme Union commerciale indo-chinoise et africaine, à Paris, rue Tronchet, 9.

TONKIN

Société des mines de Cho-Don

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1925)

Sous cette dénomination vient d'être formée une société anonyme ayant pour objet la recherche, l'obtention et l'exploitation de toutes richesses minérales, en tous pays, et notamment en Indo-Chine ; le traitement et la transformation par tous procédés, de tous minerais, provenant ou non de terrains appartenant à la société, ainsi que l'achat et la vente de tous autres minerais ; l'acquisition, la location et la vente de tous terrains, la construction de tous immeubles et l'exploitation de toutes usines pouvant se rattacher à l'objet social.

Le siège est à Paris, 4, rue de Rome. Le capital est de 8.200.000 fr., en actions de 100 fr., sur lesquelles 12.000 rémunèrent divers apports. Il a été créé, en outre, 15.000 parts bénéficiaires. Sur les actions d'apport, 4.500 ont été attribuées à la Société d'exploration en Indo-Chine, Tourakom, à Paris, 64, rue de Miromesnil, qui reçoit, en sus, 5.016 parts bénéficiaires. Les 7.500 actions d'apport restantes ont été allouées conjointement à la Société nouvelle des mines de la Lucette* et à la Société des mines de Sidi-Bou-Aouane*, qui reçoivent 9.984 parts bénéficiaires.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 décembre 1925)

La région intéressante pour le zinc est celle des grands massifs calcaires couvrant une grande partie du Tonkin au nord du fleuve Rouge, surtout les calcaires dénommés calcaires de Ha-Giang par le géologue Bourret. Ces calcaires, répartis sur les deux rives du Sông Gam, renferment les gisements de Chodièn, de Cho-don, de Pac-Van, et vraisemblablement de nombreux autres gisements non encore explorés

MINES DE CHO-DON

(*La Revue coloniale* (mensuelle), avril 1926).

⁸ Gonzague de Bellescize (1865-1957) : ingénieur E.C.P., président de la Compagnie financière et industrielle et des Mines de Sidi-Bou-Aouane (Tunisie) :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_financiere&industrielle.pdf

L'exercice 1925 se solde par une perte de 219.541 fr. L'actif liquide est de 6.540.482 francs, pour un capital de 8.200.000 fr. et les créiteurs divers sont portés pour 4.618 francs.

Mines de La Lucette
(*Le Journal des finances*, 30 avril 1926)

[...] Il est encore prématuré de faire des prévisions en ce qui concerne les résultats à provenir de la participation sociale dans les mines de Cho-don, cette société se trouvant encore dans la période d'exploration.

Mines de Cho-Don
(*Le Journal des finances*, 7 mai 1926)

Nous avons eu occasion, assez récemment, de mettre en garde le public contre les exagérations boursières commises sur les actions et les parts de cette société, en prenant texte uniquement des appréciations formulées par ces promoteurs. Les renseignements contenus dans le rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée du 15 avril, dont le compte rendu *in extenso* n'a été communiqué que ces jours-ci, confirme ces appréciations et notre opinion.

Voici, en effet, comment s'exprime ce rapport en ce qui concerne la valeur des gisements :

« Cet exercice (1925) a été consacré à organiser et mettre en œuvre la reconnaissance méthodique du gisement de Cho-Don, ainsi que l'étude des moyens de transport. Cette première organisation a été rapidement menée à bien, grâce à l'activité et à la compétence du directeur envoyé sur place en mars, qui a su, en peu de mois, organiser un centre actif dans cette région écartée, établir les logements indispensables, recruter les ouvriers et mettre à exécution un programme de prospection et de recherches suivies sur les différents points minéralisés reconnus par les travaux précédents et signalés dans le rapport de l'ingénieur envoyé à Cho Don avant la constitution de notre affaire.

Malgré la difficulté d'énoncer un avis formel sur la valeur d'un site métallique avant qu'il ait été exploré par des travaux assez étendus et assez durables, nous pouvons dire que ces premières investigations n'ont pas confirmé, jusqu'à présent, les estimations optimistes de ce rapport, notamment pour ce qui concerne la qualité des minerais. L'exercice a pris fin sur cette incertitude, qui nous a fait reléguer au second plan, tant que nous ne serons pas assurés d'un tonnage appréciable de minerais de bonne qualité, la réalisation des moyens de transport et d'évacuation des minerais : il semble, d'ailleurs, que cette question pourrait être résolue, le moment venu, par des moyens plus simples et avec une dépense de premier établissement inférieure à celle primitivement prévue. Pour l'instant, nous continuons à porter tout notre effort sur la détermination de la valeur du gisement ; notre domaine minier est très étendu, et nos recherches n'ont touché encore qu'à la partie qui nous avait été signalée ; nous les étendrons à de nombreux autres points où subsistent les vestiges d'anciens travaux chinois. Nous avons donc devant nous un vaste champ d'investigation et nous devons conserver l'espoir de mettre à jour dans cette région très minéralisée un gîte intéressant. »

Pour qui sait lire, ceci veut dire que la Société de Cho-Don, dans ses recherches, a subi, jusqu'ici, les plus cruelles déceptions. Il est cependant étonnant que deux entreprises comme la Lucette et Sidi-Bou-Aouane se soient laissées aussi parfaitement tromper. Il est assez remarquable de noter, d'ailleurs, que les travaux de recherches ne semblent pas avoir été poussés avec une grande énergie. Le bilan au 31 décembre dernier accuse, en effet, 220.000 fr. de pertes qui représentent, sans aucun doute, les frais généraux et dépenses de toutes sortes. Ce n'est pas beaucoup si l'on songe à ce que peut coûter l'organisation d'une expédition technique dans des régions difficilement accessibles, surtout lorsqu'il faut payer en piastres ou taëls. Du reste, à s'en tenir aux chiffres annoncés par l'inventaire, la société possède encore la presque totalité des disponibilités que lui a procurées ou qu'a dû lui procurer la souscription, au pair, de ses actions de numéraire.

Il devient, dès lors, assez troublant que le rapport du conseil, après un examen qui n'a pu être que très sommaire, se montre aussi nettement pessimiste ; on serait presque tenté de croire — à moins d'envisager des hypothèses tellement ingénieuses qu'elles en deviendraient machiavéliques — qu'au moment où Cho-Don reprenait l'actif de la Société d'exploration en Indochine « Tourakom », elle se doutait déjà de la valeur de ce qu'elle recueillait.

CHRONIQUE DES MINES
Mines de Cho-don
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 juillet 1926)

D'après le rapport au conseil d'administration de la Société des mines de Cho-don pour l'année 1925, les recherches faites sur le gisement de zinc de Cho-don auraient été assez décevantes. On va continuer en 1926 l'exploration des gisements, notamment en plusieurs points où existent des vestiges de travaux chinois. La Société reste donc en période de recherches, sans faire acte d'exploitation.

Nous ferons remarquer que la mise en exploitation des mines de Cho-don dépend uniquement [?] de la création de voies de transport : câbles aériens, chemins de fer ou routes.

De l'avis de tous les ingénieurs qui ont vu le gisement, celui-ci renferme dans sa partie superficielle suffisamment de minerai pour assurer pendant plusieurs années une exploitation sur le pied de plusieurs milliers de tonnes.

Cho-don est l'exemple des difficultés que rencontrent les mines mal placées pour l'évacuation de leurs produits. La mise en exploitation n'aura lieu, évidemment, que lorsque les voies de transport seront faites et l'exécution plus ou moins rapide de celles-ci dépend, avant tout, de la valeur de ceux qui dirigent l'affaire. Selon qu'ils auront une vue plus ou moins nette des travaux à faire, le temps nécessaire à la mise en exploitation effective pourra varier de un à 7 ou 8 ans.

Nous souhaitons vivement la réussite rapide de cette intéressante affaire minière.

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1927)

En fuite — Plainte a été déposée par M. Bault, directeur de la Société des Mines à Chodon, demeurant 52, boulevard Félix-Faure, contre le nommé Pham-v-Khanh, cai-coolie en fuite, pour rupture d'engagement et emporta d'avances de 88 p. 45.

TONKIN
Mines de Cho-Don
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1928)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire le 21 mai 1928 sous la présidence de M. [Henri] Portier, président du conseil d'administration.

Le rapport du conseil qui a été présenté à l'assemblée signale que l'année 1927 a été employée à continuer l'exploration de la Mine de Cho-Don, et à poursuivre l'exécution de la route d'évacuation des minerais. Mais il constate qu'à ce jour la Société ne tient pas encore un tonnage de minerais capable d'assurer l'avenir de la mine pour une période de quelque durée, et qu'elle n'a mieux à faire qu'à poursuivre sans désespérer ses travaux de recherche, avec l'espoir qu'ils la mettront tôt ou tard en possession d'un gîte réellement substantiel sur l'un ou l'autre point de son domaine minier.

En ce qui concerne la route destinée à relier les mines au chemin de fer, le conseil espère qu'elle sera utilisable en 1929.

Le bilan qui a été approuvé par l'assemblée laisse apparaître une perte de 734.204 fr. 64, montant des travaux miniers en 1927 qui se sont trouvés sans contrepartie de production. Ce solde débiteur s'ajoute à celui de l'exercice précédent s'élevant à 661.391 fr. 14.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1928)

Le dernier rapport des Mines de Chodon n'est pas très encourageant et le solde débiteur de l'entreprise se trouve porté à 1.395.595 francs.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 juin 1928)

Dans les 19.574.000 fr de titres et participations financières étaient compris : ...
1.458 Mines de Cho-Don...
D'après *France-Indochine*.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 juillet 1928)

La Société minière et métallurgique indochinoise* (Quang-Yên et Cho-diên) a bénéficié des pourparlers qui sont menés pour aboutir à la création d'un cartel européen du zinc. Le bruit d'une fusion avec Cho-don a couru et a contribué à faire monter sérieusement cette dernière valeur, jusqu'ici assez délaissée.

INDOCHINE
Société des mines de Cho-Don
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1929)

L'assemblée ordinaire du 17 juin 1929, présidée par M. H[enri] Portier, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 faisant ressortir un solde débiteur de 723.833 fr. 70 auquel s'ajoute le report déficitaire antérieur de 1.395.595 fr. 18.

Le rapport du conseil signale que la société a continué, au cours de cette année l'exploitation de ses concessions, mais les indices de minéralisation qui sont très nombreux, n'ont conduit jusqu'à présent qu'à un gisement de calamine intéressant.

Étant donné les cours du zinc, le conseil estime qu'il devait, pour le moment, limiter les recherches à la galène et employer, d'autre part, le personnel technique à l'étude d'autres affaires minières au Tonkin.

Le rapport mentionne, par ailleurs, que les 2.000 tonnes de calamine extraites ne figurent pas au bilan et fait remarquer que les disponibilités de la société, figurant au chapitre Caisse et banques, s'élèvent encore à 4.409.384 fr. 12 contre 5.511.250 francs 07.

Hanoï
Déplacements et villégiatures
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1929)

Partiront ce soir par le train de nuit à destination de Lao-Kay et Chapa :
M. Bault, directeur des Mines de Cho-don.

INGÉNIEUR
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1929)

M. R. Prekel⁹ (Douai 1913). Mine de Cho-Don par Bac-Kan (Tonkin).

Comité central des houillères de France
(*Les Documents politiques*, juin 1930)

M. Henri PORTIER
Administrateur : Comité central des houillères de France,
Chambre syndicale française des mines métalliques,
Société métallurgique de Senelle-Maubeuge (Mines de Douchy),
Mines de Courrières,
Groupement des houillères du Nord et du Pas-de-Calais,
Houillère de Sarre et Moselle,
Société nouvelle des mines de la Lucette,
L'Union des mines,
[Mines de Cho-Don](#),
Matériaux de construction de la Loïse,

⁹ R. Prekel : ancien des Charbonnages de Bi-Cho.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbonnages_de_Bicho.pdf

Société du wharf de Tamatave [Il s'agit vraisemblablement d'un homonyme, commissaire aux comptes du CCF et administrateur de la Cie de l'océan Indien (Banque spéciale de Madagascar)],

Produits chimiques Courrières-Kuhlmann,
Banque Piérard et Cie [de Valenciennes, absorbée en 1937 par la BNCI].

Société des mines de Cho-Don
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1930, p. 530)

Les actionnaires, réunis le 16 juin en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1929, se soldant par une perte de 913.735 fr. 35, qui vient se joindre aux reports précédents, ce qui porte le déficit total à 3.033.164 fr.

Dans son rapport, le conseil d'administration indique qu'étant donné les bas cours du zinc, il a cru devoir diriger les recherches vers la galène.

Comme les années précédentes, le conseil, après une succession d'espoirs et de déconvenues, s'est demandé s'il fallait continuer à dépenser l'actif social à ces recherches. La question a été posée au directeur qui, dans son rapport, a conclu à la poursuite des travaux jusqu'en octobre prochain, la dépense correspondante étant légitimée par les possibilités que présente encore le gisement, en particulier celui de Po-Bo. Le conseil s'est décidé à suivre cet avis.

Société des mines de Cho-Don
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1930, p. 700)

Cette société dirige ses recherches plutôt vers la galène. Elle a, notamment, relevé dans la région de Po-Bo des traces d'anciennes exploitations chinoises et des indices de minéralisation de galène argentifère paraissant déceler une certaine continuité. On va poursuivre les travaux encore quelque temps avant de prendre une décision conforme à la situation du marché des minerais et métaux.

Mines de Cho-Don
(*Les Annales coloniales*, 20 janvier 1931)

Les travaux de la mine de Cho-Don ont été arrêtés en octobre dernier. Le conseil étudie diverses affaires minières qui lui ont été présentées, auxquelles l'actif liquide de la société (environ 2.600.000 francs) pourrait lui permettre de s'intéresser. Il soumettra ces affaires à l'assemblée générale s'il estime qu'une suite puisse y être donnée.

PARIS
Mines de Cho-Don
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1931, p. 451)

Convoc. 12/6 en vue dissolution anticipée.

Mines de Cho-Don
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1931, p. 538-539)

L'assemblée ordinaire du 12 juin 1931, présidée par M. H[enri] Portier, président du conseil d'administration a approuvé les comptes de l'exercice 1930, se soldant par une perte de 613.045 fr. 38, auquel s'ajoute le reliquat débiteur des exercices antérieurs s'élevant à 3.033.164 fr. 23.

Dans son rapport, le conseil explique que jusqu'en octobre 1930, il a continué à rechercher, dans les concessions de la société, un gisement ayant quelque continuité. À cette époque, le conseil a décidé d'arrêter les travaux, tant en raison des faibles tonnages reconnus que de la difficulté de faire, au cours auquel est actuellement descendu le zinc, une exploitation bénéficiaire.

L'actif liquide de l'entreprise, au 31 décembre dernier, s'élevait encore à 2.747.317 fr. 89 en regard d'un capital social de 8,2 MF. Légalement, la question de la liquidation de la société ne se pose donc pas. Néanmoins, le conseil a estimé soumettre cette question à l'assemblée. En cas de liquidation, une somme de 25 à 30 fr. pourrait être répartie par action.

L'assemblée, après avoir entendu les explications du conseil, a autorisé celui-ci à convoquer une A.G.E. à l'effet de décider la dissolution anticipée de la société.

Mines de Cho-Don
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} octobre 1931, p. 808)
[pas de html]

Convocation des actionnaires le 6 octobre pour dissolution anticipée.

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 octobre 1931)

Mines de Cho-Don. — Vote de la dissolution anticipée de la société.

Mines de Cho-Don
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1931, p. 982)

La dernière A.G.E. a voté la dissolution anticipée de cette affaire dont le siège est 4, r. de Rome, et nommé liquidateurs MM. H[enri] Portier, G. de Bellescize, P[ierre] Guesde, A[ilbert] Luc, G[abriel] Portier, J[oseph] Faure et J[oseph] Vigne.

Société des mines de Cho-Don
(En liquidation)
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 8.200.000 francs
SIÈGE SOCIAL :
4, rue de Rome
PARIS

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 13 mai 1939)

Messieurs les actionnaires de la Société des mines de Cho-don sont informés qu'une deuxième et dernière répartition de 2 francs par action, pour solde, sera mise en paiement à partir du 15 mai.

Le paiement aura lieu contre présentation des actions à l'agence de la Banque de l'Indochine à Hanoï et à sa succursale de Saïgon.

Les actions remboursées seront estampillées par la Banque de l'Indochine qui détachera en outre le coupon n° 2 à titre de contrôle.

Le conseil de liquidation.

(Journal officiel du 6 mai 1939)
